Image not found or type unknown

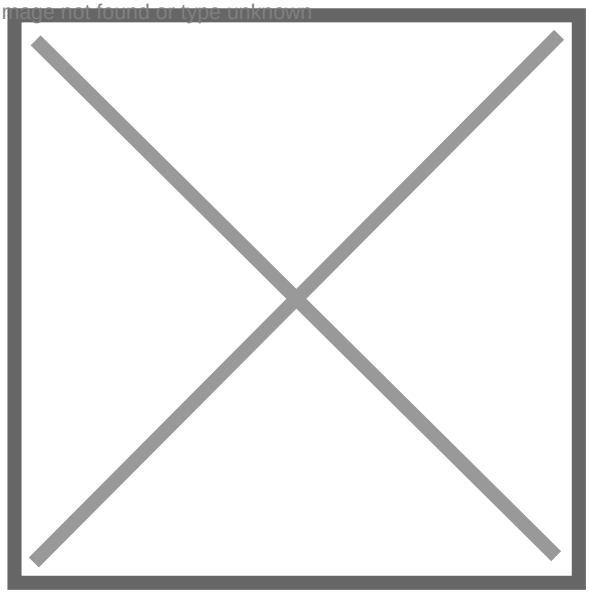

Crédit à la cosommation sofinco

Par **Jacky**, le **17/04/2011** à **19:14**

Bonjour,
Aprés avoir reçu et renvoyé une proposition de crédit,j'ai été contacté par Alexis pour valider ma demande de crédit.Tout était correct,je devais recevoir un contrat et le renvoyer.Ce qui fut fait.Ensuite appel services pour me dire que dossier refusé,cause suredettement,alors que déjà validé par téléphone.On me redemande des piéces justificatives,que j'ai déjà fournies,on me revoie un nouveau contrat complétement différent du premier.
Je ne souhaite pas en rester là.J'ai noté la chronologie de ce dossier,et je souhaite porter plainte contre SOFINCO pour non respect du contrat initial.
Où dois-je le faire?
Piéces à l'appui
Merci pour votre réponse

Par **amajuris**, le **27/04/2011** à **20:20**

bjr,
aviez-vous informé sofinco que vous étiez en état de surrendettement ?
un accord par téléphone n' a aucune valeur.
sachant que vous êtes en surendettement il me semble normal que le contrat ne soit plus le même qu'à l'origine.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés